

Conditions générales de vente

Remontées mécaniques d'Anniviers

1) Confirmation de la réservation

La confirmation de la réservation vous sera envoyée par e-mail à la clôture de votre commande, après la procédure de paiement par carte de crédit. Cette confirmation contenant le numéro de commande est à conserver jusqu'à votre arrivée à la caisse de retrait choisie. Elle doit être présentée au prestataire pour retirer l'objet de la réservation.

Si vous avez téléchargé vos forfaits de ski directement sur votre carte à puce, **l'email de confirmation imprimé sur une feuille de papier sert de pièce justificative en cas de contrôle sur nos pistes**. Votre réservation n'est enregistrée que lorsque vous recevez l'email de confirmation, preuve du paiement.

2) Retrait de votre prestation réservée

Lors de la réservation vous avez choisi le lieu où vous désirez retirer votre réservation. Merci de bien regarder sur votre confirmation quel bureau, caisse ou partenaire vous avez choisi et de bien vous rendre à ce lieu.

Si vous n'avez que rechargé votre forfait, aucun passage à la caisse n'est nécessaire.

3) Conditions générales liées au forfait de ski

Les titres de transport sont personnels et incessibles. Une fois le forfait en sa possession, le détenteur est responsable de conserver son titre de manière à éviter son utilisation abusive par des tiers, y compris les membres de sa famille ou de son entourage. En cas d'utilisation abusive d'un titre de transport par un tiers, l'abonnement sera annulé sans remplacement et une amende sera perçue.

4) Modification ou annulation de réservation

- Toute réservation peut être annulée ou modifiée au plus tard sept jours avant le début de la prestation. **Frais d'annulation : CHF 40.- par transaction**. Le remboursement sera effectué sur la carte de crédit utilisée pour le paiement.
- Pour toute modification ou annulation durant la semaine précédent le début de la prestation, mais au maximum 48h avant, un remboursement du **50% de la somme payée** sera effectué sur la carte de crédit utilisée pour le paiement.
- Pour toute modification ou annulation dans les 48 heures précédent le début de la prestation, aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas de non retrait de la prestation, le montant encaissé n'est pas remboursé.

5) Accident et/ou maladie

En cas d'accident ou de maladie, l'abonnement est partiellement remboursé sur présentation d'un certificat médical exclusivement, à partir de la date de dépôt, si arrêt définitif, à la caisse de la Société de remontées mécaniques.